

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 91-028

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 21 FEVRIER à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier  
Adjoint

**DATE DE CONVOCATION**

15 FEVRIER 1991

**DATE D'AFFICHAGE**

15 FEVRIER 1991

**ETAIENT PRESENTS** : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN,  
BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint  
Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU, COASSIN,  
DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, MONNARD, MOULINEAU, Mme PARROU,  
MM. REVOLAT, TAP Conseillers formant la majorité des membres en  
exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme LISION par M. LE GUEUT  
M. MARCONI par M. REVOLAT

**ABSENTS- EXCUSES** : M. le Maire, MM. ALCHEP, ALONSO, BARON, BARRIERE,  
LACOTTE, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, SABATHIER

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 21  
Nombre de Votants : 23

Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : Avance sur subvention aux Régates de ROYAN

**VOTE** : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une avance sur subvention 1991, aux REGATES DE ROYAN.

Cette avance serait de : 30.000 F (Trente mille francs).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 15 Février 1991.
- . Ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- . Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- . d'accorder une avance sur subvention aux REGATES DE ROYAN pour un montant de 30.000 F (Trente mille francs)
- . cette avance sera versée fin Février 1991, étant précisé qu'elle sera prélevée d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1991 par la Ville de ROYAN aux REGATES DE ROYAN.
- . cette dépense sera inscrite au Chapitre 945.18 Article 657 du Budget Primitif de l'exercice 1991.

Fait les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre Messieurs les membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

**Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 1er Mars 1991  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982**

*Certifié Conforme*  
*Mairie de Royan*  
*Par délégation du Maire*  
*Le Secrétaire Général Adjoint*